

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° :
2021-BC-02-008

Séance du :
30 MARS 2021

Nombre de Délégués :

- En exercice : 10
- Présents : 8
- Représenté : 1
- Votants : 9
- Absent : 1

L'an deux mille vingt et un, le mardi trente mars, à dix-neuf heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **mardi 23 mars 2021**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Siégeaient à l'assemblée :

Monsieur BATTAGLIA Alain
Monsieur CHARRIER Philippe
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc
Monsieur DUMOULIN François
Monsieur GAUDUBOIS Patrick
Madame LUDMANN Véronique
Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur MELIQUE Jacky

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'empêchement, mais étaient représentés :
Madame LOISELEUR Pascale donne pouvoir à Monsieur MARECHAL Guillaume

Résultats :

- Pour : 9
- Contre : -
- Abstention : -

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :
Madame Christelle JAUNET

Secrétaire de séance :
Jean-Marc DE LA BEDOYERE

Convention de partenariat Initiative Oise Sud – autorisation de signature du président

Avant l'examen de la question par le Bureau Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 8 présents et 1 pouvoir. Il constate que celui-ci est atteint et demande à Monsieur le Vice-Présidente, Patrick GAUDUBOIS, de procéder à l'examen de la question.

Monsieur le Vice-Président expose aux membres de l'Assemblée délibérante que,

la CCSSO est partenaire d'Initiative Oise Sud depuis 2017.

Pour rappel, cette association a pour objet de déceler et favoriser l'initiative, créatrice d'emplois par la création ou la reprise d'entreprises.

Elle contribue à ces mêmes missions par l'octroi d'un soutien et/ou d'une aide financière sous forme de prêt d'honneur, sans garantie, ni intérêt. Elle propose également des solutions de suivi après installation, notamment par un parrainage ou un accompagnement personnalisé assurés gracieusement.

En 2020, Initiative Oise Sud a poursuivi son objectif de soutenir un nombre toujours plus important de porteur de projet. Pour notre territoire, cela signifie **102 porteurs de projets conseillés, 23 chefs d'entreprise financés pour un moment de 293 000€** (chiffre en augmentation par rapport à l'activité 2019).

Le montant de la cotisation s'élève, comme en 2020, à 0,65 euros x nombre d'habitants. Un nouveau recensement étant entré en vigueur au 1^{er} janvier 2021, **le montant de la cotisation pour 2021 est de 0,65 euros x 25 346 = 16 474,90€.**

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE, par un vote au scrutin ordinaire, par 9 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION »,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu le projet de convention ;

Considérant la nécessité de signer la convention pour déployer l'accompagnement aux porteurs de projets ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

Article 1 : d'AUTORISER Monsieur le Président à signer la nouvelle convention ;

Article 2 : d'INSCRIRE les crédits budgétaires y afférents dans le cadre du futur budget primitif 2021 (chapitre n°65).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, à Senlis, le mardi 30 mars 2021,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Guillaume **MARECHAL**
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise